

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 22 novembre 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la
Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 22 novembre 2023,
à 19 h 30, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Yvon Gagné Fernand Major Daniel Céleste Michel Cliche Denis Blais Alain Grégoire Serge Marquis	Préfet Authier Authier-Nord Clermont Clerval Duparquet Dupuy Gallichan
	M ^{me}	Fanny Dupras-Rossier	La Reine
	MM.	Yves Dubé Ghislain Desbiens	La Sarre Normétal
	M ^{me}	Christiane Guillemette	Rapide-Danseur
	M.	Mathieu Guillemette	Roquemaure
	M ^{me}	Diane Provost	St-Lambert
	MM.	David Goulet Rémi Morin Michaël Otis Alain Guillemette Bernard Deschênes	Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles Secteur St-Eugène de Chazel
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj. :	M ^{me}	Micheline Trudel	
Dir. Service administratif:	M.	Julien Sévigny	
Secrétaire d'assemblée :	M ^{me}	Vanessa Pronovost	
Absents :	M.	Daniel Favreau	Chazel
	M ^{mes}	Lina Lafrenière Véronique Aubin	Macamic Palmarolle
	M.	Pierre Godbout	Poularies
	M ^{me}	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h 30.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration;
5. Ratification des procès-verbaux du comité administratif;
6. Affaires en découlant;

7. Rapports et comptes rendus;
8. Informations;
9. Prévisions budgétaires 2024 – MRC d'Abitibi-Ouest;
10. Administration générale;
11. Développement;
12. Matières résiduelles;
13. Sécurité incendie;
14. Gestion des territoires non organisés;
15. Résolutions diverses;
16. Avis de motion, projets et adoption de règlements;
17. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-226

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Fanny Dupras-Rossier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Serge Marquis, président du Club Motoneige Abitibi-Ouest, informe les élus d'une correspondance qui sera transmise aux directions générales des municipalités rappelant les directives relatives à la signalisation dans les sentiers de motoneige.

Monsieur Denis Blais demande aux membres de la table s'ils seraient d'accord à débiter les séances du conseil à 19 heures plutôt que 19 h 30. Tous sont d'accord. Cette proposition sera prise en considération lors de l'adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2024.

Monsieur Blais soulève également un point concernant la collecte des matières résiduelles lors de jours fériés. Dans certaines municipalités, lorsque le jour prévu de la collecte est un jour férié, celle-ci est annulée, ce qui cause des problèmes aux citoyens. Il est suggéré de contacter l'entrepreneur responsable de la cueillette des ordures afin de convenir avec lui d'un report de cette collecte.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

23-227 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 25 octobre 2023.

Ratification des procès-verbaux du comité administratif

23-228 Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu de ratifier les procès-verbaux du comité administratif des 4 et 25 octobre et des 1 et 8 novembre 2023.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Monsieur Lagrange fait un compte rendu des rencontres et activités qui se sont déroulées au cours du dernier mois :

31 octobre et 1 novembre	Consultations de cinq groupes cibles concernant le transport collectif avec la firme Vecteur5.
9 novembre	Activité dans le cadre de la semaine québécoise des rencontres interculturelles.
13 novembre	Rencontre de débriefage concernant le feu de forêt 281 avec les Municipalités de Normétal, St-Lambert et la Ville de La Sarre, ainsi que le ministère de la Sécurité publique.
14 novembre	Rencontre avec la Ville de La Sarre et le consultant Patrick Lalonde concernant l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de sécurité incendie.
15 novembre	Présentation de l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec aux maires des municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest.
16 novembre	Conseil d'administration de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue.
17 novembre	Participation au 80 ^e Congrès de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) à Val d'Or.
20 novembre	Le préfet a participé à une rencontre de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue concernant l'occupation et la vitalité des territoires.

INFORMATIONS

Le Canadien National (CN) – À l'approche de l'hiver et des opérations de déneigement imminentes, le CN souhaite rappeler l'importance des procédures de déneigement appropriées et sécuritaires aux abords des passages à niveau.

Politique familiale et des aînés en forme – Les élus sont invités au lancement de la Politique familiale et des aînés en forme qui sera suivi de la remise du Prix Hommage François-Gendron, mercredi le 13 décembre 2023, à 17 h, à l'hôtel de ville de La Sarre.

La Grande semaine des tout-petits – « Levée » du drapeau de la Grande semaine des tout-petits dans le cadre de la Journée mondiale de l'enfance.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 – MRC D'ABITIBI-OUEST

Le cahier des prévisions budgétaires a été transmis à chacun des conseillers de comté.

Monsieur Normand Lagrange, directeur général, présente les principes budgétaires retenus pour l'année 2024.

Principes budgétaires

23-229

Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu d'adopter les principes budgétaires pour le budget 2024 de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, tels que présentés.

Lesdits principes font partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduits.

Prévisions budgétaires – Fonds administration générale

Monsieur Julien Sévigny, directeur du Service administratif, présente les faits saillants des prévisions budgétaires et énonce les revenus, les dépenses, les conciliations à des fins fiscales ainsi que les quotes-parts de la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'année 2024.

Les pages 3, 4 et 5 du cahier des prévisions budgétaires ont été détaillées et les différentes variations ont été précisées.

Échanges et discussions suivent.

Les quotes-parts à imposer et leur répartition selon les prévisions budgétaires 2024

Revenus – Quotes-parts et répartition aux municipalités membres

	Dépenses	Recettes totales	Conciliation à des fins fiscales	Quotes-parts 2024
Législation	85 800 \$	5 500 \$	11 000 \$	69 300 \$
Gestion financière & greffe	732 800 \$	593 900 \$	(41 100 \$)	180 000 \$
TNO Rivière-Ojima	38 000 \$	38 000 \$	----	----
Évaluation Partie 1	607 900 \$	105 500 \$	----	502 400 \$
Sécurité civile	203 800 \$	55 700 \$	(11 700 \$)	159 800 \$
Transport collectif	595 100 \$	576 000 \$	19 100 \$	----
Boues fosses septiques	197 600 \$	225 000 \$	(27 400 \$)	----
Plan de gestion des matières résiduelles	137 500 \$	56 300 \$	26 200 \$	55 000 \$
Cours d'eau	14 800 \$	5 000 \$	----	9 800 \$
Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)	3 520 600 \$	1 703 600 \$	(107 900 \$)	1 924 900 \$
Santé - Bien-être	25 400 \$	25 400 \$	----	----
Aménagement	1 901 900 \$	1 592 600 \$	122 000 \$	187 300 \$
Développement	3 003 800 \$	2 985 500 \$	(68 200 \$)	86 500 \$
Forêt / géomatique/ proximité	904 600 \$	837 500 \$	27 100 \$	40 000 \$
Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)	126 000 \$	114 700 \$	----	11 300 \$
Fonds - lots intramunicipaux	375 000 \$	375 000 \$	----	----
TOTAL – PARTIE 1	12 470 600 \$	9 295 200 \$	(50 900 \$)	3 226 300 \$
Évaluation Partie 2	81 300 \$	----	----	81 300 \$
Fonds locaux investissement	40 000 \$	40 000 \$	----	----
BUDGET TOTAL	12 591 900 \$	9 335 200 \$	(50 900 \$)	3 307 600 \$

Prévisions budgétaires, quotes-parts 2024 – Partie 1 et fonds locaux d'investissement – Adoption

ATTENDU la présentation du cahier des prévisions budgétaires 2024 et de ses faits saillants;

ATTENDU les quotes-parts à imposer au montant de 3 226 300 \$ pour la Partie 1;

23-230

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'adopter, telles que présentées, les prévisions budgétaires, les quotes-parts à imposer de la Partie 1 découlant des prévisions budgétaires 2024 et des fonds locaux d'investissement.

Le cahier des prévisions budgétaires – Fonds administration générale fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Prévisions budgétaires et quote-part 2024 – Partie 2 – Adoption

ATTENDU la présentation du cahier des prévisions budgétaires 2024 et de ses faits saillants;

ATTENDU les quotes-parts à imposer au montant de 81 300 \$ pour la Partie 2;

23-231

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Denis Blais, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter, telles que présentées, les prévisions budgétaires et les quotes-parts à imposer de la Partie 2 découlant des prévisions budgétaires 2024.

Le cahier des prévisions budgétaires – Fonds administration générale fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Surplus et fonds réservés

ATTENDU QUE certains surplus ont été affectés à différents postes budgétaires afin de réduire les montants à répartir aux municipalités;

ATTENDU QUE ces surplus sont appropriés pour être ainsi répartis:

FONDS D'ADMINISTRATION – PARTIE 1 : SURPLUS	
<i>Affectations courantes</i>	
Législation	11 000 \$
Gestion financière et greffe	41 200 \$
Sécurité civile	39 300 \$
Boues septiques	13 900 \$
Plan de gestion des matières résiduelles	26 200 \$
CVMR - Déchets	80 100 \$
CVMR – Recyclage	6 500 \$
CVMR – Matériaux secs	35 900 \$
Forêt / Géomatique / Forêt de proximité	31 100 \$
Total des affectations courantes	304 300 \$
<i>Affectations particulières</i>	
Évaluation - Immobilisation	50 000 \$
Boues septiques – Mise de fonds camion	150 000 \$
CVMR – Redistribution redevances matières résiduelles	114 600 \$
CVMR – Contribution à Tricentris	175 600 \$
Aménagement	125 000 \$
Développement	18 300 \$
Total des affectations particulières	633 500 \$
TOTAL DE L'APPROPRIATION DE SURPLUS 2024	937 800 \$

23-232 **EN CONSÉQUENCE**, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu d'approprier les montants ci-dessus mentionnés afin qu'ils fassent partie intégrante des prévisions budgétaires 2024.

Tarification – Prévisions budgétaires 2024

23-233 Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'établir la tarification ci-après:

- **Fusion ou regroupement de municipalités** : lors d'une fusion ou le regroupement de municipalités afin de former un nouveau territoire, les honoraires professionnels en évaluation foncière sont de type forfaitaire fixe, suivant négociation avec l'évaluateur responsable et la MRC. Ces honoraires sont payables par la ou les municipalités concernées.
- **Examen du rôle d'évaluation foncière** : lorsque l'évaluateur agréé émet une recommandation d'équilibrage pour un rôle triennal dont l'équilibrage est facultative, la décision d'équilibrer ou non est prise par la municipalité concernée, et celle-ci assume les frais additionnels en découlant.
- **Cours d'eau** : lors d'une intervention dans un cours d'eau, les travaux seront effectués par des personnes qualifiées en la matière et les frais seront facturés directement à la ou aux municipalités concernées.

- **Inforoute et réseau large bande** : les frais de support technique, de gestion de réseau et de développement ainsi que les frais récurrents de l'Inforoute municipale et du réseau à large bande sont facturés aux municipalités;
- **Système d'information géographique** : une tarification de 300 \$ par municipalité s'applique pour le support technique du système d'information géographique. À cela s'ajoute une tarification pour les usagers externes ou les municipalités qui comptent plus de trois utilisateurs.
- **Microsoft 365** : l'utilisation de Microsoft 365 est facturée aux municipalités adhérentes.

Fonds régions et ruralité (FRR) – Priorités d'intervention 2024-2025

ATTENDU l'entente relative au FRR liant le ministère des Affaires municipales et la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest se doit d'établir et d'adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2024-2025 notamment en fonction d'objets déjà prévus à ladite entente;

23-234

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'établir et d'adopter les priorités d'intervention portant notamment sur les objets ci-après :

- a) La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- b) La réalisation de ses mandats en évaluation foncière;
- c) Le soutien aux municipalités locales en services et expertises professionnelles ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- d) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- e) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, touristique, économique, environnemental, technologique et numérique;
- f) La mobilisation du milieu et des communautés ainsi que la réalisation de projets structurants favorisant :
 - i. l'attraction et la rétention de la population;
 - ii. la relève et la formation de la main d'œuvre.
- g) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement ou une instance reconnue par la MRC d'Abitibi-Ouest;
- h) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin, soit tout le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- i) La mise en œuvre de la forêt de proximité;

- j) Le Plan de développement durable 2019-2029, adopté par résolution le 20 mars 2019 et portant le numéro 19-28. (<https://www.mrcao.qc.ca/fr/plan-de-developpement-durable>)

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Engagements 2024

CONSIDÉRANT l'enveloppe dédiée pour l'année 2024-2025 suivant l'entente du FRR;

CONSIDÉRANT des sommes non engagées des années antérieures;

23-235

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **D'ENGAGER**, pour l'exercice financier 2024, à même le Fonds régions et ruralité, les montants ci-après :

Gestion financière	
Gestion de l'entente 8%	134 300 \$
Évaluation	
FQM évaluation foncière	20 000 \$
Transport collectif	
Virage numérique	20 000 \$
Hygiène du milieu	
Conception plateforme de compostage	223 500 \$
Conception système d'irrigation et plantation de saule	19 000 \$
Aménagement	
Fonctionnement	307 300 \$
Contribution aux organismes	6 000 \$
Programme d'appui aux collectivités MIFI 25%	78 600 \$
Développement	
PSPS	440 000 \$
Contribution aux organismes	125 000 \$
Développement économique	
Fonctionnement	474 300 \$
Tourisme	
Fonctionnement	158 500 \$
Développement rural	
Fonctionnement	283 700 \$
Communication	
Fonctionnement	11 100 \$
Culture	
Entente culturelle	60 000 \$
Ministère Culture et Communications	29 100 \$
Total FRR – volet 2	2 390 400 \$
Fonds de contribution à l'entrepreneuriat	
Fonds d'aide (5)	140 000 \$
Loyer Accès entreprise Québec	20 600 \$
Ameublement Bureau d'information touristique	58 500 \$
Mise en œuvre actions MADA	25 400 \$
Total FCE	244 500 \$
TOTAL	<u>2 634 900 \$</u>

- **QUE** toutes sommes non engagées d'une priorité d'intervention puissent hausser le seuil d'engagement d'une autre priorité d'intervention pour laquelle les dépenses y sont supérieures.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue – Cotisation annuelle 2023

- 23-236 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu :
- **DE VERSER** la somme de 34 928 \$, à titre de cotisation annuelle 2023, à la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité – volet 2, à cet effet.

DÉVELOPPEMENT

Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) – Désignation d'un représentant

- 23-237 Proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu de désigner monsieur Éric Fournier à titre de représentant de la MRC d'Abitibi-Ouest au conseil d'administration de l'Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT).

Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) – Décision

- 23-238 Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par madame Fanny Dupras-Rossier et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité d'analyse FQIS concernant le projet AO 2023-024 présenté dans le cadre du Fonds québécois d'initiatives sociales, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fonds régions et ruralité – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Décision

- 23-239 Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité développement – volet projets structurants concernant les projets PS-051 à PS-055 présentés dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Dates de dépôt de projets

- 23-240 Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de fixer les dates butoirs de dépôt des projets présentés dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* au 22 mars et au 20 septembre 2024.

Fonds local d'investissement – FLI2023-12 : Modification du financement

ATTENDU QUE le conseil a autorisé le financement partagé entre le FLI et le FLS, du dossier FLI2023-12, suivant les recommandations du comité d'investissement commun par la résolution 23-183;

ATTENDU QUE les représentants du FLS sont revenus sur leur position quant à l'admissibilité du projet audit fonds;

ATTENDU QUE le comité d'investissement commun a émis une nouvelle recommandation concernant le dossier FLI2023-12;

23-241 **EN CONSÉQUENCE,** proposé par monsieur Fernand Major, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité d'investissement commun concernant le dossier FLI2023-12 tel qu'apparaissant au tableau déposé.

Ledit tableau fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Fondation de l'entrepreneurship – Réseau Mentorat : Entente de partenariat

23-242 Proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur Yvon Gagné et unanimement résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'entente de partenariat avec le Réseau Mentorat, mis sur pied par la Fondation de l'entrepreneurship.

Comité développement – volet projets structurants : Nomination d'un représentant de la société civile

23-243 Proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu de nommer madame Rosalie Lapierre à titre de représentante de la société civile au sein du comité développement – volet projets structurant.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Centre de valorisation des matières résiduelles – Horaire 2024

23-244 Proposé par monsieur Michaël Otis, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter l'horaire des congés fériés pour l'année 2024 et des jours de fermeture additionnels pour la saison hivernale du Centre de valorisation des matières résiduelles.

Transport des matières résiduelles – Avis de prolongation

23-245 Proposé par monsieur Ghislain Desbiens, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu de confirmer par écrit, la prolongation du contrat de transport des matières résiduelles de Transport Gélinas Inc. pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 18 février 2025, conformément à l'article 17.1 du cahier des charges.

SÉCURITÉ INCENDIE

Révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

La MRC a reçu copie de l'étude et de l'*Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de sécurité incendie* regroupant 10 municipalités, soit La Sarre, Duparquet, Dupuy, Gallichan, Ste-Hélène-de-Mancebourg, Poularies et les membres de la Régie intermunicipale des incendies de Roussillon, soit Macamic, Authier, Authier-Nord et Chazel.

Une première rencontre s'est tenue avec un consultant et la Ville de La Sarre pour identifier les impacts de cette entente sur la révision du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC d'Abitibi-Ouest.

La MRC devrait pouvoir débiter son processus de consultation au printemps pour présenter la nouvelle révision du SCRSI et procéder à son adoption en juin 2024.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) – Programmation de travaux

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

23-246

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Mathieu Guillemette et unanimement résolu que:

- la MRC s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la MRC s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- la MRC approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- la MRC s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la MRC s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la MRC atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon – Représentant du secteur de Languedoc

23-247

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu de nommer madame Marie-Josée Céleste, coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles, à titre de représentante du secteur de Languedoc au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue – Représentant

23-248

Proposé par monsieur Serge Marquis, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu d'appuyer la candidature de madame Brigitte Roy à titre de représentante de la MRC d'Abitibi-Ouest au sein du conseil d'administration du Salon du livre de l'Abitibi-Témiscamingue.

Ministère de la Sécurité publique – Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec : Signataires

23-249

Proposé par madame Fanny Dupras-Rossier, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et unanimement résolu d'autoriser le préfet, monsieur Jaclin Bégin et le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'entente à intervenir avec le ministère de la Sécurité publique relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Règlement 09-2023 constituant un comité administratif – Adoption

23-250

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le règlement 09-2023, dit *Règlement constituant un comité administratif*.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Règlement 10-2023 de régie interne de la MRC d'Abitibi-Ouest – Adoption

23-251

Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter le règlement 10-2023, dit *Règlement de régie interne de la MRC d'Abitibi-Ouest*.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Règlement 11-2023 sur les quotes-parts et leur paiement (Compétences – Partie 1 (Ensemble des municipalités locales)) – Adoption

L'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ayant été remplacés par un avis donné, par poste recommandé, conformément au dixième alinéa de l'article 445 du *Code municipal*, les membres du conseil procèdent à l'adoption du Règlement 11-2023.

23-252

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Fernand Major et unanimement résolu d'adopter le règlement 11-2023, dit *Règlement sur les quotes-parts et leur paiement (Compétences – Partie 1 (Ensemble des municipalités locales))*.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Règlement 12-2023 sur les quotes-parts et leur paiement (Compétence – Partie 2 (Service d'inspection - évaluation)) – Adoption

L'avis de motion et le dépôt du projet de règlement ayant été remplacés par un avis donné, par poste recommandé, conformément au dixième alinéa de l'article 445 du *Code municipal*, les membres du conseil procèdent à l'adoption du Règlement 12-2023.

23-253

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Michaël Otis et unanimement résolu d'adopter le règlement 12-2023, dit *Règlement sur les quotes-parts et leur paiement (Compétence – Partie 2 (Service d'inspection - évaluation))*.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Il peut être pris connaissance dudit règlement sur le site Internet de la MRC d'Abitibi-Ouest.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

23-254

Proposé par monsieur Mathieu Guillemette, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 15.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 13 décembre 2023

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.